

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2157

4 septembre 2013

### SOMMAIRE

ALG Luxco I S.C.A. ....	103533	MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l. ....	103496
CGP Investments S.à r.l. ....	103534	MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l. ....	103497
EvaLux S.à r.l. ....	103524	MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l. ....	103497
Galway II S.à r.l. ....	103528	Miltonia S.à r.l. ....	103498
Kabam Luxembourg S.à r.l. ....	103500	MM International Holding S.A. ....	103498
Lead Luxembourg 2 S.à r.l. ....	103491	MM International Holding S.A. ....	103498
Lemu Investments S.A. ....	103491	Mobi Alternative Investment Fund ....	103490
Limanon Investments S.à r.l. ....	103491	Mood Media Group S.A. ....	103493
Lucretia ....	103490	Morgan Stanley Derivative Products Glo- bal S.à r.l. ....	103502
Lucretia International ....	103490	Morgan Stanley (Luxembourg) S.A. ....	103495
Luxardo S.A. ....	103492	N Alpha S.à r.l. ....	103499
Luxembourg Kirchberg Centre ....	103490	Narya S.A. ....	103491
Lux Forst Neises S.à r.l. ....	103490	Narya S.A. ....	103497
Luxindus s.à r.l. ....	103492	Natural Stone Investments S.A. ....	103497
LV Holding S.A. ....	103492	N Beta S.à r.l. ....	103500
Mainio Vire S.à r.l. ....	103493	Neptun Lux Holding One S.à r.l. ....	103498
Mainio Vire S.à r.l. ....	103494	Neptun Lux Holding Three S.à r.l. ....	103499
Mako S.A. ....	103495	New Generation Investments Luxem- bourg S.C.A. ....	103498
Malderen S.A. ....	103496	New Moon Investments S.A. ....	103499
Manchette S.A. ....	103493	NII International Holdings S.à r.l. ....	103493
Manica S.A. ....	103496	NII International Mobile S.à r.l. ....	103494
MCP III Investment S.à r.l. ....	103511	Norbord S.à r.l. ....	103507
MCP-MIC III S.à r.l. ....	103525	Oakham Rated S.A. ....	103494
MDJ S.à r.l. ....	103515	Parfin S.à r.l. ....	103529
Mediterraneo Vip S.A. ....	103494	PPS Nederland S.A. ....	103497
Meg S.A. ....	103495	Prospector Offshore Drilling S.A. ....	103496
Menuiserie Afonso S.à r.l. ....	103495	T.E.S.S. S.A. ....	103492
Meraxil S.A. ....	103495	Trois I, Investissements Industriels Inter- nationaux S.A. ....	103499
Meres S.A. ....	103496		
Méridian Properties Luxembourg S.à r.l. .....	103492		

**Lucretia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 121.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097059/10.

(130117974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Lucretia International, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 122.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097060/10.

(130117975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Lux Forst Neises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 110.262.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097061/10.

(130118087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Luxembourg Kirchberg Centre, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.691.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013097062/12.

(130118204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Mobi Alternative Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 164.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte de MOBI ALTERNATIVE INVESTMENT FUND*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013097104/12.

(130118104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097068/10.

(130117327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Lemu Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LEMU INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097070/11.

(130117650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Limanon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.781.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 7 juin 2013*

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante.

2. M. Donovan ANDRE, administrateur de sociétés, né le 21 janvier 1986 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour LIMANON INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097077/16.

(130118020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Narya S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.492.

*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 9 juillet 2013  
(le «Conseil d'Administration»)*

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 80, Rue des Romains, L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013097137/17.

(130117270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Luxardo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 81.590.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société  
Signature

Référence de publication: 2013097087/11.

(130117991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Luxindus s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9639 Boulaide, 9, rue Jérôme de Busleyden.  
R.C.S. Luxembourg B 95.604.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097089/10.

(130117406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**LV Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 175.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097091/10.

(130117112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Méridian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 103.394.

L'adresse de Monsieur Moti Hamama a changé et est désormais 25A, Hahoresch Street, 46910 Kfar shmaryahu, Israël.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097093/10.

(130117637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**T.E.S.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 116.126.

*Dépôt rectificatif*

*Dépôt initial au RCS L100159791*

L'Assemblée constate qu'il avait une erreur matérielle dans le prénom de Madame Gandolfi Barbara, Administrateur-Délégué. Selon son passeport le nom exact est Madame Gandolfi Barbara Andrea G.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.E.S.S. S.A.

Référence de publication: 2013097314/13.

(130117861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Mainio Vire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.510,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.557.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013097096/11.

(130117891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Mood Media Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Mood Media Group S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013097106/11.

(130117103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Manchette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.363.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 28 juin 2013*

*Quatrième résolution*

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

MANCHETTE S.A.

Référence de publication: 2013097099/16.

(130117121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**NII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.229.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 juin 2013*

1. Monsieur Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née le 6 octobre 1982 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour NII International Holdings Sarl*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013097153/16.

(130117485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**NII International Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.303.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2013*

1. Monsieur Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née le 6 octobre 1982 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NII International Mobile S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097154/16.

(130117229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Oakham Rated S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.484.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mars 2013:*

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 18 mars 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013097162/17.

(130117706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Mainio Vire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.510,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013097097/10.

(130117892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Mediterraneo Vip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 122.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDITERRANEO VIP S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013097116/11.

(130117648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Meraxil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.093.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097103/10.

(130117817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Morgan Stanley (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.877.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013097108/10.

(130117705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Mako S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 22.208.

Le bilan et de l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097112/10.

(130117999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Meg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013097117/12.

(130118124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Menuiserie Afonso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 245, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

*Pour MENUISERIE AFONSO S.à r.l.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013097120/12.

(130118209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Malderen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.058.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097113/10.

(130117822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Manica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 60.089.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013097114/10.

(130117952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Meres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MERES S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097122/11.

(130117781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**MGP Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.047.

Les comptes consolidés de la société de droit étranger MGPA Asia Fund III, L.P. au 31 décembre 2012, reprenant les comptes annuels de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en application de l'article 316 section 16 de la loi de 1915.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097124/11.

(130117196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097220/12.

(130117324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.083.

Les comptes consolidés de la société de droit étranger MGPA Asia Fund III, L.P. au 31 décembre 2012, reprenant les comptes annuels de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en application de l'article 316 section 16 de la loi de 1915.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097125/11.

(130117195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**PPS Nederland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PPS Nederland S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013097213/12.

(130118070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**MGP Asia III TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.055.

Les comptes consolidés de la société de droit étranger MGPA Asia Fund III, L.P. au 31 décembre 2012, reprenant les comptes annuels de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en application de l'article 316 section 16 de la loi de 1915.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097126/11.

(130117194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Natural Stone Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097139/10.

(130117301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Narya S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.492.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097138/10.

(130117543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Miltonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MILTONIA S.à r.l.*

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013097129/11.

(130117697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**MM International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 83.155.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MM International Holding S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013097130/11.

(130117726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**MM International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 83.155.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MM International Holding S.A.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013097131/11.

(130117731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**New Generation Investments Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Senningerberg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 136.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013097148/10.

(130118138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Neptun Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2013097140/11.

(130117529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 24.441.429,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.925.—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société N Alpha S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 1<sup>er</sup> août 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 20 juin 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société DHC Luxembourg V S.à r.l. au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097135/15.

(130117763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**New Moon Investments S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 115.499.—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2013097150/15.

(130117997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Neptun Lux Holding Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier  
*Gérant*

Référence de publication: 2013097141/11.

(130117527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 117.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013097319/13.

(130117923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**N Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.930.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société N Beta S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 1<sup>er</sup> août 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 14 juin 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097136/15.

(130117761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Kabam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 159.497.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of July.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

KABAM INC., a company incorporated and existing under the Laws of Delaware, having its registered office in 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, the State of Delaware, registered at the registry of companies of the Secretary of the State of Delaware, Division of Corporations, under number 4228069 8100 071128624,

here represented by Me Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 1<sup>st</sup>, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- KABAM INC., is the sole unit holder (the Sole Unit Holder) of KABAM LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.497, with register address at 3A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 9 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) number 1241 on 9 June 2011 (the Company);

- The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 20 February 2013, published in the Mémorial C number 1198 dated 22 May 2013; and

- The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Unit Holder resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 10.1 Management.** The affairs and generally all interests of the Company are managed by one or several managers which are nominated either in the constitutional instrument or by the general meeting of the associates. If several managers have been appointed, the managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The Articles of Association or the associates in general meeting determine also the scope of their powers and authority. Managers may at any time be dismissed by the general meeting.

The manager or managers by living up with their functions do not undergo any personal obligation as regards the undertakings by the Company if and when they are validly performed and executed in the name of the Company.

Managers are only responsible for the faithful fulfillment of their mandate.

The general meeting of the associates may further nominate holders of general powers of attorney, determine the limitations of their mandate and the extent of their powers.

The Company is validly committed in all instances by (i) the signature of the sole manager and (ii) in the case of plurality of managers by the joint signature of any two managers.

**Art. 10.2. Board of Managers.** If the Company is composed of one sole manager, the latter will exercise the power granted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at the relevant meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present amendment of its articles of association, is approximately seven hundred thirty euro (EUR 730.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

KABAM INC., une société formée et existante sous le droit de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Comté de Newcastle, Etat de Delaware, immatriculée auprès du Registre des sociétés de Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4228069 8100 071128624,

ici représentée par Me Julien Leclère, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

- KABAM INC., est l'associée unique (l'Associée Unique) de KABAM LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.497, ayant son siège social au 3A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1241 le 9 juin 2011 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 20 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1198 le 22 mai 2013.

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'Associée Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.1 Gérance.** Les affaires et généralement tous les intérêts de la Société sont gérés par un ou plusieurs gérants, nommés dans l'acte de constitution ou par l'assemblée générale des associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, les gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Les statuts ou l'assemblée générale des associés fixe l'étendue de leurs pouvoirs. Les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires.

Ils ne sont responsables que de l'exécution fidèle de leur mandat.

Les associés réunis en assemblée générale peuvent désigner des fondés de pouvoirs, fixer la limite de leur mandat et déterminer l'étendue de leurs pouvoirs.

La Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique et (ii) en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 10.2. Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, au Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de gérants en fonction. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs gérants.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la modification de ses statuts, à environ sept cent trente euros (730,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LECLERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2013 Relation: LAC/2013/31454 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099935/137.

(130121439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

---

#### **Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.764.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

MORGAN STANLEY EDER S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109078, here represented by Gabriela Machackova, lawyer, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given on 11 June 2013, and

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B121918, here represented by Gabriela Machackova, lawyer, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given on 11 June 2013.

The aforementioned proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, requested the undersigned notary to record the following:

A) The pre-named entities hold the entire share capital of Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 1,250,000.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136764 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 14 February 2008, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 794 of 2 April 2008; the articles of incorporation (statuts) of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 January 2013, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B) The agenda of the present meeting is the following:

- To amend article 6. of the articles of incorporation of the Company to read as follows:-

" **Art. 6.** The issued share capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) represented by one million f (1,000,000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR1.-) each and two hundred and fifty thousand (250,000) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR1.-) each.

Unless otherwise indicated herein, class A shares and class B shares shall have the same rights. A transfer of class A shares cannot occur unless all class A shares are transferred at the same time to the same transferee. A transfer of class B shares cannot occur unless all class B shares are transferred at the same time to the same transferee.

The rights of class A shareholders and class B shareholders to any pro rata payments to be made by the Company to its shareholders (including without limitation, dividends, any other form of distribution or liquidation proceeds) will be determined on the basis of the total equity contributed by and/or allocated to them (regardless of whether it has been allocated to a share capital account, to a share premium account, to a capital contribution account or to a legal or other reserve account) (hereafter referred to as the "Economic Equity" of a shareholder).

The Company shall have two share premium accounts, the class A share premium account and the class B share premium account. Funds standing to the credit of the class A share premium account shall be available only to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B share premium account shall be available only to the holders of class B shares, save that funds standing to the credit of the class A share premium account may be transferred, upon a decision of the board of managers, from the class A share premium account to a special reserve account, the "Non-Distributable Class A Reserve Account"; funds standing to the credit of the class B share premium account may be transferred, upon a decision of the board of managers, from the class B share premium account to a special reserve account, the "Non-Distributable Class B Reserve Account". Any such transfers must be effected on a pro-rata basis in accordance with the Economic Equity of each shareholder. In the event that the board of managers decides to transfer funds from either of the aforementioned accounts to any other account of the Company, funds from the Non-Distributable Class A Reserve Account may only be transferred to another class A account of the Company and funds from the Non-Distributable Class B Reserve Account may only be transferred to another class B account of the Company.

The Company shall have two capital contribution accounts; the class A capital contribution account, and the class B capital contribution account. Funds standing to the credit of the class A capital contribution account shall be available only to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B capital contribution account shall be available only to the holders of class B shares."

- To amend the first paragraph of article 21. of the articles of incorporation of the Company to read as follows:-

" **Art. 21.** The Company shall have two legal reserve accounts; a class A legal reserve account, and a class B legal reserve account. Five per cent (5%) of the net profits shall be attributed between these two legal reserve accounts until collectively the funds standing to the credit of the two legal reserve accounts amount together to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profits may be freely used by the shareholders subject to the terms of these articles. In the event that any funds standing to the credit of the legal reserve accounts are being distributed to the shareholders (in accordance with applicable laws), funds standing to the credit of the class A legal reserve account shall be available only to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B legal reserve account shall be available only to the holders of class B shares".

- In connection with the creation of a class A legal reserve account and a class B legal reserve account, to resolve and confirm that any funds previously attributed to the sole legal reserve account of the Company, shall be deemed to be attributed to the class A legal reserve account of the Company

After this had been set forth, the appearing parties, representing the entire share capital of the Company, now request the undersigned notary to record that they have adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above, such that it shall now read as follows:-

" **Art. 6.** The issued share capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) represented by one million (1,000,000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR1.-) each and two hundred and fifty thousand (250,000) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR1.-) each.

Unless otherwise indicated herein, class A shares and class B shares shall have the same rights. A transfer of class A shares cannot occur unless all class A shares are transferred at the same time to the same transferee. A transfer of class B shares cannot occur unless all class B shares are transferred at the same time to the same transferee.

The rights of class A shareholders and class B shareholders to any pro rata payments to be made by the Company to its shareholders (including without limitation, dividends, any other form of distribution or liquidation proceeds) will be determined on the basis of the total equity contributed by and/or allocated to them (regardless of whether it has been allocated to a share capital account, to a share premium account, to a capital contribution account or to a legal or other reserve account) (hereafter referred to as the "Economic Equity" of a shareholder).

The Company shall have two share premium accounts, the class A share premium account and the class B share premium account. Funds standing to the credit of the class A share premium account shall be available only to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B share premium account shall be available only to the holders of class B shares, save that funds standing to the credit of the class A share premium account may be transferred, upon a decision of the board of managers, from the class A share premium account to a special reserve account, the "Non-Distributable Class A Reserve Account"; funds standing to the credit of the class B share premium account may be transferred, upon a decision of the board of managers, from the class B share premium account to a special reserve account, the "Non-Distributable Class B Reserve Account". Any such transfers must be effected on a pro-rata basis in accordance with the Economic Equity of each shareholder. In the event that the board of managers decides to transfer funds from either of the aforementioned accounts to any other account of the Company, funds from the Non-Distributable Class A Reserve Account may only be transferred to another class A account of the Company and funds from the Non-Distributable Class B Reserve Account may only be transferred to another class B account of the Company.

The Company shall have two capital contribution accounts; the class A capital contribution account, and the class B capital contribution account. Funds standing to the credit of the class A capital contribution account shall be available only to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B capital contribution account shall be available only to the holders of class B shares."

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 21 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above, such that it shall now read as follows:-

" **Art. 21.** The Company shall have two legal reserve accounts; a class A legal reserve account, and a class B legal reserve account. Five per cent (5%) of the net profits shall be attributed between these two legal reserve accounts until collectively the funds standing to the credit of the two legal reserve accounts amount together to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profits may be freely used by the shareholders, subject to the terms of these articles. In the event that any funds standing to the credit of the legal reserve accounts are being distributed to the shareholders (in accordance with applicable laws), funds standing to the credit of the class A legal reserve account shall be available only to the holders of class A shares whereas funds standing to the credit of the class B legal reserve account shall be available only to the holders of class B shares".

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolves that any funds previously attributed to the sole legal reserve account of the Company prior to this meeting, shall be deemed to be attributed to the class A legal reserve account of the Company; the reasoning for this is that such funds were attributed to the Company when there was only one shareholder of the company and only one class of shares; those shares were later converted into class A shares.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder, signed together with the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MORGAN STANLEY EDER S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social émis de 12.500,-EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 109078, ici représentée par Gabriela Machackova, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2013, et

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121918, ici représentée par Gabriela Machackova, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2013.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) L'entité prénommée détient la totalité du capital social de Morgan Stanley Derivative Products Global S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 1.250.000,- EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 136764 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 794 du 2 avril 2008; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de notaire soussigné, le 10 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 6. des statuts de la Société à lire comme suit:-

" **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1,250,000,-EUR) représenté par un million (1,000,000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune et deux cent cinquante mille (250,000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

Sauf indication contraire aux présentes, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B ont les mêmes droits. Un transfert de parts sociales de classe A ne peut pas être effectué à moins que toutes les parts sociales de classe A soient transférées au même moment au même cessionnaire. Un transfert de parts sociales de classe B ne peut pas être effectué à moins que toutes les parts sociales de classe B soient transférées en même temps au même cessionnaire.

Les droits des associés de classe A et des associés de classe B aux paiements proportionnels faits par la Société à ses associés (incluant, sans restrictions, distributions de dividendes, ou toute autre forme de distribution ou boni de liquidation) seront déterminés sur la base du total des capitaux propres que était contribué par eux ou qui leur est alloué (indépendamment de ce qui a été attribué à un compte de capital social, un compte de prime d'émission ou un compte de la contribution du capital) (ci-après dénommé le «Capital Economique» d'une associé).

La Société aura deux comptes de prime d'émission, le compte de prime d'émission de classe A et le compte de prime d'émission de classe B. Les fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe A ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe A, alors que les fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe B ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe B, à l'exception des fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe A qui pourront être transférés, sous réserve d'une décision émanant du conseil d'administration, du compte de prime d'émission de classe A vers un compte de réserve spéciale, le «Compte de Réserve de Classe A non Distribuable»; des fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe B pourront être transférés, sous réserve d'une décision émanant du conseil d'administration, du compte de prime d'émission de classe B vers un compte de réserve spéciale, le «Compte de Réserve de Classe B non Distribuable». De tels transferts doivent être réalisés sur base d'un prorata conformément à l'équité économique de chaque actionnaire. Dans le cas où le Conseil d'Administration décide de transférer les fonds de chacun des comptes susmentionnés vers d'autres comptes de la Société, les fonds provenant du Compte de Réserve de Classe A non Distribuable de la Société et les fonds provenant du Compte de Réserve de Classe B non Distribuable seront uniquement transférés vers un autre compte de classe B de la Société. La Société aura deux comptes de la contribution du capital, le compte de la contribution du capital de classe A et le compte de la contribution du capital B. Les fonds au crédit du compte de la contribution du capital de classe A ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe A, alors que les fonds au crédit du compte de la contribution du capital de classe B ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe B.»

- Modification du premier paragraphe de l'article 21. des statuts de la Société à lire comme suit:

" **Art. 21.** La Société aura deux comptes de réserve légale; le compte de réserve légale de classe A et le compte de réserve légale de classe B. Sur les bénéfices nets, cinq pourcents (5%) seront distribués entre ces deux comptes de réserves

légalés jusqu'à ce que les fonds soient, collectivement, inscrits au crédit des deux comptes de réserves légales, chacun à hauteur de dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peuvent être librement utilisés par les actionnaires, conformément aux termes de ces statuts. Dans le cas où les fonds inscrits au crédit des deux comptes de réserves légales seraient distribués aux actionnaires (dans le respect des lois applicables), les fonds inscrits au crédit du compte de réserve légale de classe A seront uniquement disponibles pour les titulaires d'actions de classe A tandis que les fonds inscrits au crédit du compte de réserve légale de classe B seront uniquement disponibles pour les titulaires d'actions de classe B.

- En rapport à la création d'un compte de réserve légale de classe A et d'un compte de réserve légale de classe B, décision et confirmation que tous les fonds précédemment attribués à l'unique réserve légale de la société, seront dorénavant considérés comme étant attribués à la réserve légale de classe A de la société

Ceci ayant été exposé, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, tels qu'ils auront désormais la teneur comme suit:-

" **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1,250,000,-EUR) représenté par un million (1,000,000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune et deux cent cinquante mille (250,000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

Sauf indication contraire aux présentes, les parts sociales de classe A et les parts sociales de classe B ont les mêmes droits. Un transfert de parts sociales de classe A ne peut pas être effectué à moins que toutes les parts sociales de classe A soient transférées au même moment au même cessionnaire. Un transfert de parts sociales de classe B ne peut pas être effectué à moins que toutes les parts sociales de classe B soient transférées en même temps au même cessionnaire.

Les droits des associés de classe A et des associés de classe B aux paiements proportionnels faits par la Société à ses associés (incluant, sans restrictions, distributions de dividendes, ou toute autre forme de distribution ou boni de liquidation) seront déterminés sur la base du total des capitaux propres que était contribué par eux ou qui leur est alloué (indépendamment de ce qui a été attribué à un compte de capital social, un compte de prime d'émission, un compte de la contribution du capital ou un compte de réserve légale ou autre) (ci-après dénommé le «Capital Economique» d'une associé).

La Société aura deux comptes de prime d'émission, le compte de prime d'émission de classe A et le compte de prime d'émission de classe B. Les fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe A ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe A, alors que les fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe B ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe B, à l'exception des fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe A qui pourront être transférés, sous réserve d'une décision émanant du conseil d'administration, du compte de prime d'émission de classe A vers un compte de réserve spéciale, le «Compte de Réserve de Classe A non Distribuable»; des fonds au crédit du compte de prime d'émission de classe B pourront être transférés, sous réserve d'une décision émanant du conseil d'administration, du compte de prime d'émission de classe B vers un compte de réserve spéciale, le «Compte de Réserve de Classe B non Distribuable». De tels transferts doivent être réalisés sur base d'un prorata conformément à l'équité économique de chaque actionnaire. Dans le cas où le Conseil d'Administration décide de transférer les fonds de chacun des comptes susmentionnés vers d'autres comptes de la Société, les fonds provenant du Compte de Réserve de Classe A non Distribuable de la Société et les fonds provenant du Compte de Réserve de Classe B non Distribuable seront uniquement transférés vers un autre compte de classe B de la Société.

La Société aura deux comptes de la contribution du capital, le compte de la contribution du capital de classe A et le compte de la contribution du capital B. Les fonds au crédit du compte de la contribution du capital de classe A ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe A, alors que les fonds au crédit du compte de la contribution du capital de classe B ne seront disponibles que pour les détenteurs de parts sociales de classe B.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'article 21 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, tels qu'ils auront désormais la teneur comme suit:-

« **Art. 21.** La Société aura deux comptes de réserve légale; le compte de réserve légale de classe A et le compte de réserve légale de classe B. Sur les bénéfices nets, cinq pourcents (5%) seront distribués entre ces deux comptes de réserves légales jusqu'à ce que les fonds soient, collectivement, inscrits au crédit des deux comptes de réserves légales, chacun à hauteur de dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peuvent être librement utilisés par les actionnaires, conformément aux termes de ces statuts. Dans le cas où les fonds inscrits au crédit des deux comptes de réserves légales seraient distribués aux actionnaires (dans le respect des lois applicables), les fonds inscrits au crédit du compte de réserve légale de classe A seront uniquement disponibles pour les titulaires d'actions de classe A tandis que les fonds inscrits au crédit du compte de réserve légale de classe B seront uniquement disponibles pour les titulaires d'actions de classe B.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide que tous les fonds précédemment distribués sur l'unique compte de réserve légale de la Société avant ce rendez-vous, devront être considérés comme distribués sur le compte de réserve légale de Classe A de la Société; le raisonnement sous-jacent de cela est que de tels fonds étaient attribués à la Société lorsqu'il n'y avait qu'un seul actionnaire de la Société et qu'une seule classe d'actions; ces actions ayant ensuite été converties en actions de classe A.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, comprenant et parlant l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Machackova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: EAC/2013/7839. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099986/262.

(130121086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Norbord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.113.480,56.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 165.161.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Norbord (Ontario) Inc., Luxembourg Branch, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.173, a Luxembourg branch of a limited liability company, Norbord (Ontario) Inc., a company incorporated and governed by the laws of Ontario, Canada, having its registered office at 1, Toronto Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C2W4, Canada (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Norbord S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ('société à responsabilité limitée'), having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 165.161, incorporated by a notarial deed enacted on 8 September 2011 by Maître Martine Schaeffer, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") dated 23 January 2012 number 184 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 15 January 2013, published in the Memorial C dated 10 April 2013 number 844.

II. That the 198,293,507 (one hundred ninety-eight million two hundred ninety-three thousand five hundred seven) ordinary shares with a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollars), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 15,863,480.56 (fifteen million eight hundred sixty-three thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents) to USD 16,113,480.56 (sixteen million one hundred thirteen thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents) by the issuance of 3,125,000 (three million one hundred twenty-five thousand) ordinary shares, having a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 24,750,000 (twenty-four million seven hundred fifty thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Norbord (Ontario) Inc., Luxembourg Branch of the new shares through a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 15,863,480.56 (fifteen million eight hundred sixty-three thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents) to USD 16,113,480.56 (sixteen million one hundred thirteen thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents) by the issuance of 3,125,000 (three million one hundred twenty-five thousand) ordinary shares, having a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollar) each (the "New Ordinary Shares") subject to the payment of a global share premium amounting to USD 24,750,000 (twenty-four million seven hundred fifty thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company in accordance with the articles of association of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up by the Contributor through a contribution in cash amounting to USD 25,000,000 (twenty-five million United States Dollars) (the "Contribution").

### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription of the New Ordinary Shares and payment of the Share Premium by the Contributor through the Contribution.

### *Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal, who declares to subscribe to the New Ordinary Shares. The issue of the New Ordinary Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Ordinary Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given

### *Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- 201,418,507 (two hundred one million four hundred eighteen thousand five hundred seven) ordinary shares with a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollar) each held by the Sole Shareholder.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

### *Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at an amount of 16,113,480.56 (sixteen million one hundred thirteen thousand four hundred eighty United States Dollars and fifty-six cents), represented by 201,418,507 (two hundred one million four hundred eighteen thousand five hundred seven) ordinary shares with a nominal value of USD 0,08 (eight cents of United States Dollars) each (referred hereafter to as an "Ordinary Share" and collectively "Ordinary Shares").

No other amendment to be made to this article.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this present deed, are estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### *A comparu:*

Norbord (Ontario) Inc., Luxembourg Branch, ayant son siège social sis au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.173, une succursale luxembourgeoise d'une société anonyme canadienne, Norbord (Ontario) Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Ontario, Canada, ayant son siège social sis au 1, Toronto Street, Suite 600, Toronto, Ontario, M5C2W4, Canada ("Associé Unique" ou "Apporteur"),

dument représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration consentie sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Norbord S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.161, constituée suivant un acte notarié en date du 8 septembre 2011 reçu par Maître Martine Schaeffer, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 23 janvier 2012 numéro 184 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2013, publié au Mémorial C le 10 avril 2013 numéro 844.

II.- Que les 198.293.507 (cent quatre-vingt dix-huit millions deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de 0,08 USD (huit cents de Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 250.000 USD (deux cent cinquante mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 15.863.480,56 USD (quinze millions huit cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) à un montant de 16.113.480,56 USD (seize millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) par l'émission de 3.125.000 (trois millions cent vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,08 USD (huit cents de Dollars Américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 24.750.000 USD (vingt-quatre millions sept cent cinquante mille Dollars Américains), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par Norbord (Ontario) Inc., Luxembourg Branch des nouvelles parts sociales ordinaires par voie d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 250.000 USD (deux cent cinquante mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 15.863.480,56 USD (quinze millions huit cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) à 16.113.480,56 USD (seize millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) par l'émission de 3.125.000 (trois millions cent vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,08 USD (huit cents de Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 24.750.000 USD (vingt-quatre millions sept cent cinquante mille Dollars Américains), affecté au compte prime d'émission de la société conformément aux statuts de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par l'Apporteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 25.000.000 USD (vingt-cinq millions de Dollars Américains) (l'"Apport").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et le paiement de la Prime d'Emission par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient aux présentes l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration consentie sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires. L'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et la Prime d'Emission ont été payées en totalité par l'Apporteur au moyen de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- 201.418.507 (deux cent un millions quatre cent dix-huit mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,08 USD (huit cents de Dollar Américain) chacune détenues par l'Associé Unique.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 16.113.480,56 USD (seize millions cent treize mille quatre cent quatre-vingt Dollars Américains et cinquante-six cents) représenté par 201.418.507 (deux cent un millions quatre cent dix-huit mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,08 USD (huit cents de Dollar Américain) chacune (appelées ci-après une "Action Ordinaire" et collectivement "Actions Ordinaires")».

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document. Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013100021/201.

(130121008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 90.733,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "MCP III Investment S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543, incorporated by a notarial deed enacted on 6 July 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828 of 7 September 2010 and lastly amended by a notarial deed enacted on 29 October 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2798 of 19 November 2012.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MCP-CMC III (Cayman) L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Mary Street, building Walker House, KY1-9002 George Town, Cayman Islands (the "Contributor" or the "Sole Shareholder"), duly represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the 90,731 (ninety thousand, seven hundred and thirty one) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 90,731 (ninety thousand seven hundred thirty one United States Dollars) to an amount of USD 90,733 (ninety thousand, seven hundred and thirty three United States Dollars) by the issuance of 2 (two) class M shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 56,229 (fifty six thousand two hundred twenty nine United States Dollars) payable on the class M share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by MCP - CMC III (Cayman) L.P of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 90,731 (ninety thousand, seven hundred and thirty one United States Dollars) to USD 90,733 (ninety thousand, seven hundred and thirty three United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new class M shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Class M Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 56,229 (fifty six thousand two hundred twenty nine United States Dollars) payable on the share premium account of the class M shares of the Company (the "Class M Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in the amount of USD 56,231 (fifty six thousand two hundred thirty one United States Dollars).

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class M Shares together with the Class M Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 56,231 (fifty six thousand two hundred thirty one United States Dollars), the "Contribution".

*Subscription - Payment*

Thereupon the Contributor, here represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy given under private seal, declares to subscribe the New Class M Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Class M Share Premium by the Contribution.

*Evidence of the contributions' existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 90,733 (ninety thousand, seven hundred and thirty three) shares.

The notary acts that the 90,733 (ninety thousand, seven hundred and thirty three) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of resolutions above, it is resolved to amend article 5 of the Company's current articles of association to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is fixed at USD 90,733 (ninety thousand, seven hundred and thirty three United States Dollars), represented by 90,733 (ninety thousand, seven hundred and thirty three) shares, in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up, consisting of: (i) 15,725 (fifteen thousand seven hundred twenty-five) ordinary shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 75,008 (seventy five thousand eight) redeemable shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Redeemable Shares"), distributed in the following classes of shares: a) 15,003 (fifteen thousand three) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Class M Shares"), b) 15,002 (fifteen thousand two) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class P Shares"), c) 15,002 (fifteen thousand two) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class K Shares"), d) 15,000 (fifteen thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class T Shares") and e) 15,001 (fifteen thousand one) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the "Class S Shares").

The Class M Shares, the Class P Shares, the Class K Shares, the Class T Shares and the Class S Shares are collectively referred as the "Classes of Redeemable Shares", individually referred as a "Class of Redeemable Shares".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law or the Articles for amendment of the Articles."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " MCP III Investment S.à r.l." (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 154.543, constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1828 du 7 septembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 29 octobre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2798 du 19 novembre 2012.

Compareait:

L'associé unique de la Société, MCP-CMC III (Cayman) L.P., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à Mary Street, building Walker House, KY-KY1-9002 George Town, Iles Caïman (l'«Apporteur» ou l'«Associé Unique») ici représenté par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Toutes les 90.731 (quatre-vingt dix mille sept cent trente et une) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 90.731 USD (quatre-vingt dix mille sept cent trente et un dollars américains) à 90.733 USD (quatre-vingt dix mille sept cent trente trois dollars américains), par l'émission de 2 (deux) classe M de parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 56.229 USD (cinquante six mille deux cent vingt neuf dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la classe M de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par MCP - CMC III (Cayman) L.P des deux nouvelles parts sociales par apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 90.731 USD (quatre-vingt dix mille sept cents trente et un dollars américains) à 90.733 USD (quatre-vingt dix mille sept cents trente trois dollars américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de classe M d'une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe M»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 56.229 USD (cinquante six mille deux cent vingt neuf dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la classe M de la Société (la «Prime d'Emission de la Classe M»), la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de USD 56.231 USD (cinquante six mille deux cent trente et un dollars américains).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales de Classe M et l'allocation à la Prime d'Emission de la Classe M par voie d'apport en numéraire d'un montant de 56.231 USD (cinquante six mille deux cent trente et un dollars américains) («l'Apport»).

### *Souscription - Paiement*

Ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé dont mention ci-avant, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Classe M de la Société et de les libérer entièrement ensemble avec le versement de la Prime d'Emission de la Classe M par l'Apport.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique est désormais propriétaire de 90.733 (quatre-vingt dix mille sept cent trente trois) parts sociales.

Le notaire établit que les 90.733 (quatre-vingt dix mille sept cent trente trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 90.733 USD (quatre-vingt dix mille sept cent trente trois dollars américains), représentés par 90.733 (quatre-vingt dix mille sept cent trente trois) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, consistant en: (i) 15.725 (quinze mille sept cent vingt cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), et (ii) 75.008 (septante cinq mille huit) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Rachetables») réparties dans les classes de parts sociales suivantes: a) 15.003 (quinze mille trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe M»), b) 15.002 (quinze mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe P»), c) 15.002 (quinze mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe K»), d) 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe T») et e) 15.001 (quinze mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe S»).

Les Parts Sociales de Classe M, les Parts Sociales de Classe P, les Parts Sociales de Classe K, les Parts Sociales de Classe T et les Parts Sociales de

Classe S sont collectivement désignées par «Classes de Parts Sociales Rachetables», et individuellement par «Classe de Parts Sociales Rachetables».

Le montant du capital social de la Société peut-être augmenté ou réduit par la voie d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises par la Loi ou en matière de modification des Statuts»

### *Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué en entête de ce document.

Le document ayant été lu par la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la demande de la personne comparante et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28655. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099996/208.

(130121540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**MDJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8355 Garnich, 25, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 178.670.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Johanna Dirkje Martina van Oort, company manager, born on February 28, 1967 in Groningen, The Netherlands, residing at 25, Rue Nic Arend, L-8355, Garnich, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "MDJ S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Garnich, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. In case a share is owned jointly by several owners, the Company is entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one sole person has been designated as being vis-à-vis the Company the owner of such share.

6.3. If a share is owned separately as to the usufruct and as to the bare ownership thereof, it shall, upon instructions of the last owner of the full property right be registered jointly in the name of the usufructuary and of the bare owner. Both the usufructuary and the bare owner shall be convened to any General Meeting, either ordinary or extraordinary. The voting right shall be exercised in the following manner: the usufructuary shall alone exercise the voting right on any resolution of the General Meeting appropriating the Company's annual net income derived from its investments (dividend and interest less general expenses and taxes), from any net realised capital gains and from any net gains on foreign exchange transactions; the bare owner shall alone exercise the voting right in all other cases. If the share ceases to be owned separately as to the usufruct and as to the bare ownership, it shall, upon the joint instructions of the usufructuary and of the bare owner, or of their legitimate successors in right, be registered as to its full ownership in the name of the new owner thereof.

6.4. The shares are freely transferable between shareholders.

6.5. When the Company has only one shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after

the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two (2) managers or, in case class A and B managers have been appointed, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the manager(s).** The manager(s) shall not be held personally liable by reason of his/her/their office for any commitment he/she/they has/have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole Shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company. The annual accounts shall be drawn up in euro (EUR).

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of this deed and end on December 31, 2013.

### *Subscription and Payment*

Johanna Dirkje Martina van Oort, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), which shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire share capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall appoint with immediate effect the following person as manager of the Company for an indefinite period of time:

Johanna Dirkje Martina van Oort, company manager, born on February 28, 1967 in Groningen, The Netherlands, residing at 25, Rue Nic Arend, L-8355 Garnich, Grand Duchy of Luxembourg,

2. The registered office of the Company is located at 25, Rue Nic Arend, L-8355 Garnich, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Johanna Dirkje Martina van Oort, gérante de société, née le 28 février 1967, à Groningen, Pays-Bas, de résidence 25, Rue Nic Arend, L-8355 Garnich, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Après signature ne varietur par le mandataire dûment autorisé de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci à l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "MDJ S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Garnich, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Au cas où une part sociale est conjointement détenue par plusieurs titulaires, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits liés à cette dernière jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme le détenteur de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

6.3. Si l'usufruitier et le nu-propriétaire d'une part sociale sont différents, la part sociale sera, sur instruction du dernier détenteur du droit de pleine propriété, inscrite conjointement au nom de l'usufruitier et du nu-propriétaire. L'usufruitier et le nu-propriétaire seront tous les deux convoqués à une Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire. Le droit

de vote sera exercé de la manière suivante: l'usufruitier exercera seul le droit de vote pour une décision de l'Assemblée Générale s'appropriant le revenu net annuel de la Société qui provient de ses investissements (dividende et intérêt moins frais généraux et impôts), des plus-values nettes réalisées et des bénéfices nets sur des transactions en devise étrangère; le nu-proprétaire exercera seul le droit de vote dans tous les autres cas. Si une part sociale cesse d'avoir un usufruitier et un nu-proprétaire différents, elle sera, sur instruction conjointe de l'usufruitier et du nu-proprétaire ou de leurs successeurs légitimes, inscrite au nom du nouveau plein propriétaire.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou;

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou si des gérants de classe A et de classe B ont été nommés, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** La/le(s) gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société. Les comptes annuels seront établis en euros (EUR).

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves suffisants (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Par exception, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Johanna Dirkje Martina van Oort, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et acceptent de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été donnée au notaire instrumentant.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte, sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société nomme avec effet immédiat la personne suivante en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Johanna Dirkje Martina van Oort, gérante de société, née le 28 février 1967, à Groningen, Pays-Bas, de résidence 25, Rue Nic Arend, L-8355 Garnich,, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 25, Rue Nic Arend, L-8355 Garnich, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Relation: LAC/2013/30306. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099998/516.

(130120880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

### **EvaLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5426 Greiveldange, 22, Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 130.801.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Eeva-Liisa TOIVONEN, indépendante, demeurant à L-5426 Greiveldange, 22, Knupp.

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EvaLux S. à r. l., ayant son siège social à L-7381 Bofferdange, 9, Cité Roger Schmitz, constituée suivant acte notarié du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2096 du 26 septembre 2007.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution, prise sur ordre du jour conforme:

### *Résolution*

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5426 Greiveldange, 22, Knupp avec modification de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Stadtbredimus.»

Le comparant, en sa qualité d'associé unique et de gérant de la société, demande acte de son changement d'adresse privée à L-5426 Greiveldange, 22, Knupp et de son changement d'état civil.

*Déclaration*

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E.-L. TOIVONEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 2 juillet 2013. Relation: REM/2013/1128. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 juillet 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013097415/36.

(130118297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.215,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "MCP-MIC III S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.355, incorporated by a notarial deed enacted on 27 November 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 96 of 14 January 2008 and lastly amended by a notarial deed enacted on 17 September 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2505 of 18 November 2010.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MCP III Investment S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 254.543 (the "Contributor" or the "Sole Shareholder"), duly represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the 19,213 (nineteen thousand, two hundred thirteen) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 19,213 (nineteen thousand, two hundred thirteen United States Dollars) to an amount of USD 19,215 (nineteen thousand, two hundred fifteen United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 56,229 (fifty-six thousand two hundred twenty-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by MCP III Investment S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 19,213 (nineteen thousand, two hundred thirteen United States Dollars) to USD 19,215 (nineteen thousand two hundred fifteen United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 56,229 (fifty-six thousand two hundred twenty-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in the amount of USD 56,231 (fifty-six thousand two hundred thirty-one United States Dollars).

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares together with the Share Premium through the contribution in cash of an amount of 56,231 (fifty-six thousand two hundred thirty-one United States Dollars) (the "Contribution").

*Subscription - Payment*

Thereupon the Contributor, here represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy given under private seal, declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium by the Contribution.

*Evidence of the contributions' existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder is now the holder of 19,215 (nineteen thousand, two hundred and fifteen) shares.

The notary acts that the 19,215 (nineteen thousand, two hundred and fifteen) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of resolutions above, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's current articles of association to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand, two hundred and fifteen United States Dollars (19,215 USD) represented by nineteen thousand two hundred and fifteen (19,215) shares, in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "MCP-MIC III S.à r.l." (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 134.355, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 96 du 14 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 17 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2505 du 18 novembre 2010.

Comparet:

L'associé unique de la Société, MCP III Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro 254.543 (l'«Apporteur» ou l'«Associé Unique») ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Toutes les 19.213 (dix-neuf mille deux cent treize) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 19.213 USD (dix-neuf mille deux cent treize dollars américains) à 19.215 USD (dix-neuf mille deux cent quinze dollars américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 56,229 USD (cinquante-six mille deux cent vingt-neuf dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire par l'Associé Unique;

3. Souscription et paiement par MCP III Investment S.à r.l des nouvelles parts sociales par apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 19.213 USD (dix-neuf mille deux cent treize dollars américains) à 19.215 USD (dix-neuf mille deux cent quinze dollars américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 56.229 USD (cinquante-six mille deux cent vingt-neuf dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en numéraire par l'Associé Unique, d'un montant de 56.231 USD (cinquante-six mille deux cent trente et un dollars américains).

*Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et l'allocation à la Prime d'Emission par voie d'apport en numéraire d'un montant de 56.231 USD (cinquante-six mille deux cent trente et un dollars américains). («l'Apport»).

### *Souscription - Paiement*

Ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé dont mention ci-avant, déclare souscrire les Nouvelles Parts de la Société et de les libérer entièrement ensemble avec le versement de la Prime d'Emission par l'Apport.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique est désormais propriétaire de 19.215 (dix-neuf mille deux cent quinze) parts sociales.

Le notaire établit que les 19.215 (dix-neuf mille deux cent quinze) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts actuels de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 19.215 USD (dix-neuf mille deux cent quinze dollars américains), représenté par dix-neuf mille deux cent quinze (19.215) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées»

### *Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu par la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la demande de la personne comparante et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28654. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099997/177.

(130121501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

### **Galway II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.826.

### *Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 juillet 2013*

1. Monsieur Jérôme DEVILLET a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Monsieur Steven KASOFF, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 23 avril 1971, demeurant professionnellement à 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique, 40, West 57<sup>th</sup> Street, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

6. Monsieur Benjamin THOMSON, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume Uni), le 8 avril 1963, demeurant professionnellement à EH2 3BN Edimbourg, Royaume Uni, 36, North Castle Street, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

7. Monsieur Marcus RENNIE, administrateur de sociétés, né à Dumferline (Royaume Uni), le 14 juillet 1977, demeurant professionnellement à EH2 3BN Edimbourg, Royaume Uni, 36, North Castle Street, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

8. Monsieur Mark SHAW, administrateur de sociétés, né à Aberdeen (Royaume Uni), le 26 décembre 1968, demeurant professionnellement à EH2 3BN Edimbourg, Royaume Uni, 36, North Castle Street, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

9. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 (trois) à 7 (sept).

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Galway II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097853/33.

(130119540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

### **Parfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.684.

#### — STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE DIX JUILLET.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(1) NUSCO IMOBILIARA S.r.l., une société à responsabilité limitée de droit roumain, ayant son siège social à Bucarest, os. Pipera numéro 48, Pavilion Administrativ, etaj 2, Camera nr. 20, sector 2, enregistrée au Registre du Commerce de Bucarest, sous le numéro J40/10478/1997, code d'enregistrement fiscal RO10061498.

représentée par Monsieur Patrick HALLER, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2013,

(2) MAGISTRA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.921.

représentée par Monsieur Patrick HALLER, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

en vertu d'une procuration datée du 17 juin 2013,

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Parfin S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 9.209.641,- (neuf millions deux cent neuf mille six cent quarante et un Euros) représenté par 9.209.641 (neuf millions deux cent neuf mille six cent quarante et une) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(nt) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion

peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

La surveillance de la société pourra être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et Libération*

Les 9.209.641 parts sociales ont été souscrites par les parties comparantes comme suit:

1) NUSCO IMOBILIARA S.r.l. précitée: .....	9.208.641 parts sociales
2) MAGISTRA S.A. précitée: .....	<u>1.000 parts sociales</u>
TOTAL: .....	9.209.641 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

1) NUSCO IMOBILIARA S.r.l.: 9.208.641 parts sociales

- par un apport en espèces à concurrence de EUR 30.000,- (trente mille Euros),

- par un apport en nature à concurrence de EUR 6.393.165,- (six millions trois cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-cinq Euros) consistant en:

- 2.891.948 parts sociales de la société NUSCO BUILDINGS SRL une société à responsabilité limitée de droit roumain ayant son siège social à Bucarest, 2<sup>ème</sup> arrondissement, os. PIPERA nr. 48, Pavillon Administratif, chambre n° 22, 2<sup>ème</sup> étage, numéro d'ordre dans le Registre du Commerce: J40/10884/2008, code d'enregistrement fiscal RO24083224.

- par un apport en nature à concurrence de EUR 2.785.476,- (deux millions sept cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-seize Euros) consistant en:

- 1.260.010 parts sociales de la société NUSCO TOWER SRL une société à responsabilité limitée de droit roumain ayant son siège social à Bucarest, 2<sup>ème</sup> arrondissement, os. PIPERA nr. 48, Pavillon Administratif, étage rez-de-chaussée, Ap. chambre 8, numéro d'ordre dans le Registre du Commerce: J40/13429/2007, code d'enregistrement fiscal RO22098750.

2) MAGISTRA S.A. précitée: 1.000 parts sociales

- par un apport en espèces à concurrence de EUR 1.000,- (mille Euros).

### *Effectivité des apports en espèces*

Les versements en espèces dont question ci-dessus ont été libérés intégralement à hauteur de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000) de sorte que cette somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve en a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

### *Effectivité des apports en nature*

La preuve de la pleine propriété des apports en nature dont question ci-avant dans le chef de l'associé NUSCO IMOBILIARA S.r.l. a été rapportée au notaire instrumentant.

Ledit associé NUSCO IMOBILIARA S.r.l. représenté comme dit ci-avant, déclare également que les apports sont libres de tout privilège, dette ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de ces apports à la Société luxembourgeoise présentement constituée.

L'évaluation de ces apports en nature a été réalisée sur base d'un bilan des deux sociétés roumaines daté du 31.03.2013, le tout signé pour approbation par les associés.

Une copie des documents détaillés ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des associés et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 4.500.-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Martin RUTLEDGE, né le 29 juin 1950 à Antrim (UK), résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 50, route d'Esch, L - 2018 Luxembourg, gérant;
  - Monsieur Patrick HALLER, né le 14 août 1964 à Joeuf (France), résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 50, route d'Esch, L - 2018 Luxembourg, gérant; et
  - Madame Audrey PETRINI, née le 22 juin 1986 à Thionville (France), résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 50, route d'Esch, L - 2018 Luxembourg, gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. HALLER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juillet 2013. Relation: RED/2013/1183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013100042/219.

(130121269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**ALG Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.431.

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ALG Luxco I S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.431, constituée suivant acte notarié en date du 12 December 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 513 du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 December 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 520 du 2 mars 2013.

L'assemblée est ouverte à 9.29 heures sous la présidence de Madame Monique Badiner, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Fox, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;

2. Modification subséquente de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Modification l'adresse professionnelle du gérant de la Société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1<sup>ère</sup> phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

**Version française:**

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle du gérant de la Société, la société ALG Luxco S.à r.l. et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.35 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, A. Fox, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 01 juillet 2013. REM/2013/1109. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097489/66.

(130118357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**CGP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.066.250,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 176.072.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of June,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Chris Garrod Investments limited, a company incorporated under the law of the Republic of Mauritius, having its registered office at Tower A, 1 CyberCity, Ebene, Mauritius, registered with the Mauritius Trade and Companies Register under number 114446,

here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, representing as stated above, has requested the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name CGP Investments S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 176072. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler on February 14, 2013, which deed has been published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1134, on May 14, 2013. The Company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler on April 14, 2013, under process of registration in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

II. The Company's corporate capital is fixed at eight hundred sixteen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 816,250) represented by eight hundred sixteen thousand two hundred fifty (816,250) corporate units having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one million two hundred fifty thousand US Dollars (USD 1,250,000), to raise it from its present amount of eight hundred sixteen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 816,250) to two million sixty six thousand two hundred fifty US Dollars (USD 2,066,250) by the creation and issuance of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) corporate units, with a par value of one US Dollar (USD 1) each, (together the "New Corporate units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Subscription - Payment*

Chris Garrod Investments limited prenamed, declares to subscribe for all the New Corporate Units for a total subscription price of one million two hundred fifty thousand US Dollars (USD 1,250,000) and to fully pay them by a contribution in cash. The amount of one million two hundred fifty thousand US Dollars (USD 1,250,000) is at the disposal of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member resolves to replace the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at two million sixty six thousand two hundred fifty US Dollars (USD 2,066,250) represented by two million sixty six thousand two hundred fifty (2,066,250) corporate units in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

The second paragraph of article 5 of the Company's articles of association remains unchanged.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Chris Garrod Investments limited, une société constituée sous les lois de la République de Maurice, ayant son siège social à Tower A, 1 CyberCity, Ebene, République de Maurice, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la République de Maurice sous le numéro 114446,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme établie ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CGP Investments S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176072. La Société a été constituée suivant un acte notarié établi par Maître Francis Kessler en date du 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1134, le 14 mai 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié établi par Maître Francis Kessler le 14 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à huit cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (816.250 USD), représenté par huit cent seize mille deux cent cinquante (816.250) parts sociales ayant une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million deux cent cinquante mille US Dollars (1.250.000 USD), pour le porter de son montant actuel de huit cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (816.250 USD) à deux million soixante six mille deux cent cinquante US Dollars (2.066.250 USD) par la création et l'émission de huit cent seize mille deux cent cinquante (816,250) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (1 USD) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Chris Garrod Investments limited, précitée, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts pour un prix se souscription total de un million deux cent cinquante mille US Dollars (1.250.000 USD) et les libérer entièrement par un apport en numéraire. Le montant de un million deux cent cinquante mille US Dollars (1.250.000 USD) est à la disposition de la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux millions soixante six mille deux cent cinquante US Dollars (2.066.250 USD) représenté par deux millions soixante six mille deux cent cinquante (2.066.250) parts sociales d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: EAC/2013/8412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099708/117.

(130121009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.